

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI ou C2D) **ou** présenter une épreuve écrite d'admission en français et mathématique de niveau inférieur.

MODALITES D'INSCRIPTION

A l'inscription, prévoir :

- la carte d'identité
- titre d'étude : Voir ci-dessus
- n° inscription au FOREM pour les *demandeurs d'emploi*
- attestation du CPAS pour les personnes émergeant au CPAS
- attestation de l'AWIPH pour les personnes reconnues

Conditions financières : voir site www.iepscf-namur.be

Paiement par BANCONTACT

DUREE DES ETUDES

En 2 ans en soirée à l'IEPSCF Dinant.

TITRE DELIVRE

Attestation de réussite pour chaque unité de formation.

Certificat de qualification de « **AIDE SOIGNANT** » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Le diplôme précité n'est pas un CESS mais donne accès au complément CESS.

Ce diplôme est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

I.E.P.S.C.F. Namur Cadets

Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 NAMUR

Tél : 081/22.29.03

E-mail : info@iepscf-namur.be

Pendant la période scolaire : de 8h30 à 12h et de 15h30 à 21h,
le samedi de 8h30 à 13h30.

I.E.P.S.C.F. Dinant

Chemin d'Herbuchenne, 1 - 5500 DINANT

Tél: 082/21.30.60

Pendant la période scolaire : du lundi au jeudi de 14h à 19h



I.E.P.S.C.F.
Namur Cadets



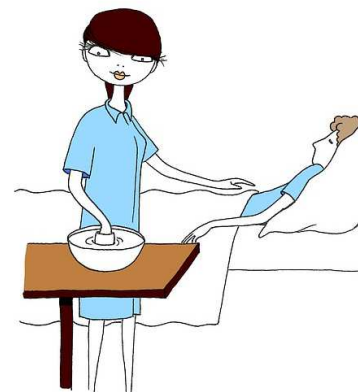
AIDE SOIGNANT

(en collaboration avec IEPS Dinant, formation donnée à Dinant)

Le métier d'aide-soignant fait partie des professions paramédicales. Son activité se centre principalement sur l'aide aux personnes soignées dans l'incapacité d'assumer seules leurs besoins élémentaires mais également autour du maintien de l'hygiène hospitalière ou en maisons de repos. L'aide-soignant travaille en étroite collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier (qui lui délègue une partie de son rôle propre) au sein de l'équipe pluridisciplinaire gravitant autour des personnes soignées. Il contribue à la réalisation de certains soins, notamment une partie des soins fondamentaux afin de pallier l'incapacité de réaliser certains actes de la vie quotidienne, comme se laver, s'habiller ou manger seul.

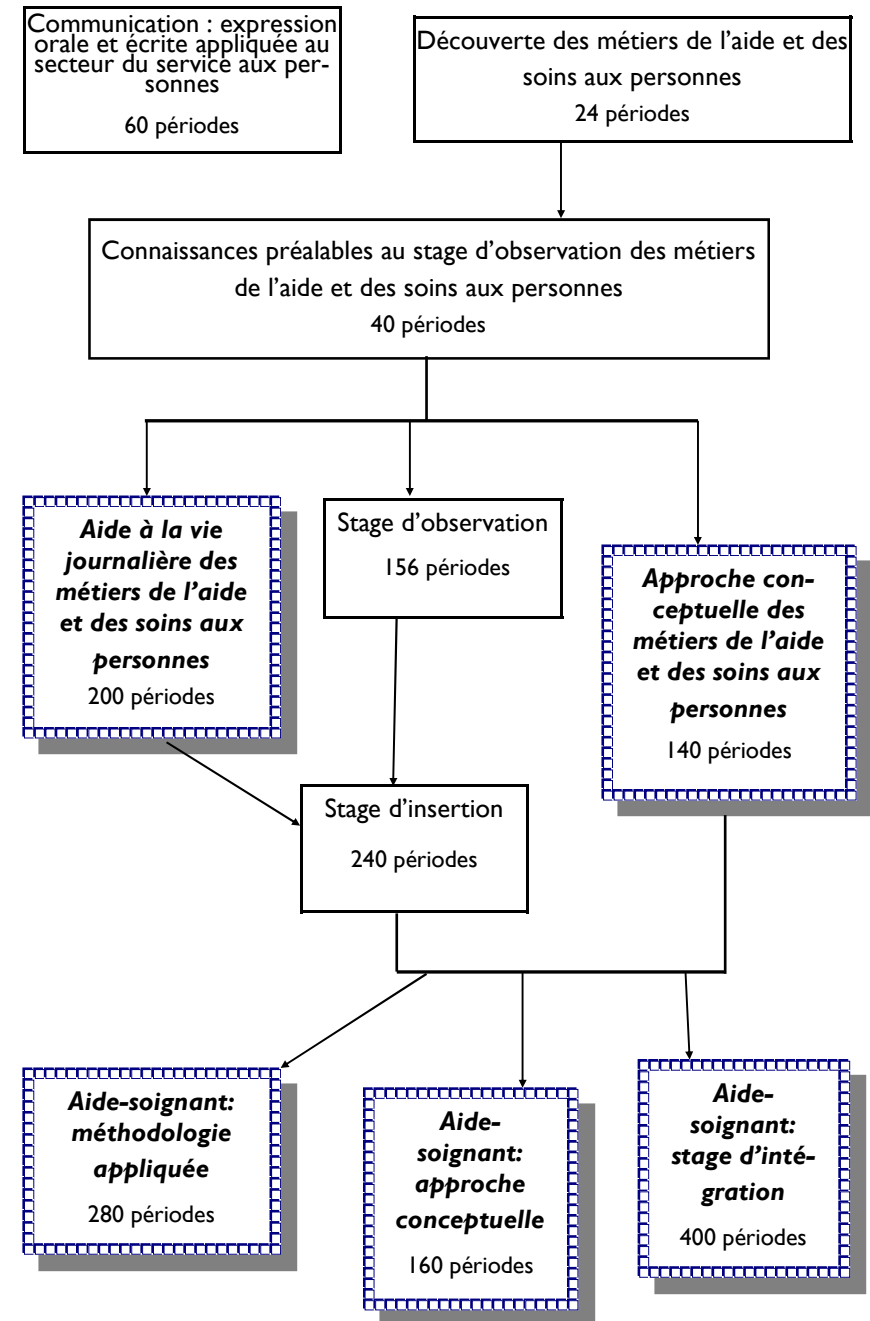
Débouchés

Services et institutions hospitaliers, maisons de repos agréées, maisons de repos et de soins agréées, maisons de soins psychiatriques agréées, centres de soins de jour agréés, institutions qui constituent le domicile ou la résidence, centres de court séjour agréés et secteur des soins à domicile.



ORGANIGRAMME DE LA SECTION : AIDE-SOIGNANT

N° Adm.	Unités de formation constitutives de la section	1 ^è	2 ^è	PERIODES
				1840
	Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes			24
	Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes			60
	Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes			140
	Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes			200
	Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes			156/20
	Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes			140
	Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes			240/20
	Aide-soignant: méthodologie appliquée			280
	Aide-soignant: approche conceptuelle			160
	Aide-soignant: stage d'intégration			400/20
	Epreuve intégrée			40/20



EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: AIDE-SOIGNANT — 40 périodes

une période de cours équivaut à 50 minutes

= Unité déterminante